

Loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées

Publication au bulletin officiel n° 51 du 18 décembre 2020

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Saillon porte à la connaissance du public que Madame Laurence Buchard, domicilié à Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	:	Parcelles n° 1071 Route des Epineys 16, 1913 Saillon
Enseigne	:	Loco Ski Academy SA
Prestations	:	Vente de boissons et mets dans le cadre de l'exploitation d'un tapis de ski d'intérieur
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Mardi au samedi : 08h00 -19h00 + en dehors de ces horaires selon demande
Début de l'activité	:	01.01.2021

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au lundi 18 janvier 2021.

Saillon, le 18 décembre 2020

L'Administration communale